

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du alinea 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics, Le Président de l'assemblée populaire communale de la commune ouled abbès wilaya de Chlef, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis D'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2026 portant: -

## - REFECTION DE LA ROUTE PRINCIPALE AU CENTRE VILLE OULED ABBES SUR 1100 ml

publie dans les quotidiens «Maghreb info» en langue étrangère et «Alam alahdafi» en langue nationale le 20/01/2026 et le Bomop et journaux électroniques et que le projets sont attribués provisoirement suivant le tableau ci- dessus.-

| Intitule de l'opération                                                  | entreprise +adresse                                                                  | Note offre technique | Montant en (tcc) propose D.A | Montant en (tcc) corrigé D.A | Délai de réalisation | OBS                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| REFECTION DE LA ROUTE PRINCIPALE AU CENTRE VILLE OULED ABBES SUR 1100 ml | SARL BELACHE ROUTE<br>BELACHE<br>ABDELLAH<br>OULED ABBAS<br>Nif :<br>001402090666788 | 100/84               | 28.183.635.00 DA             | 28.183.635.00 DA             | 04 MOIS              | Offre économiquement la plus avantageuse (techniquement recevable et unique |

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics, Tout soumissionnaires conteste le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recoure dans un délai de dix(10) jours qui suivent la date de publication du present avis dans la presse national ou le (BOMOP) pour les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisions sur les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapproches de mes services ,au plus tard trois (03) jours à compter du premier jours de la publication de l'attribution provisoire du marche.

Anep n° 2616005727

Maghreb Info

22-02-2026